



Avec plus de 1000 réponses, le questionnaire relatif au télétravail initié par la CGT Banque de France a connu un vaste succès.

Ce taux de réponse est d'autant plus remarquable qu'il n'a pas pu être diffusé à l'ensemble des agents. Néanmoins, ce succès n'est pas une surprise.

Suite à la crise du COVID-19 et à l'expérimentation à grande échelle du télétravail, les agents ont voulu exprimer un retour d'expérience en répondant au questionnaire.

Les éléments fournis par cette enquête sont d'autant plus essentiels pour la CGT-Banque de France que l'employeur dit s'intéresser à « l'usage de masse du télétravail ».

Il est fort probable que de nouvelles négociations s'ouvrent prochainement pour actualiser l'accord sur le télétravail en vigueur.

La CGT porte cette demande depuis le début du confinement. L'accord actuel est, par bien des aspects, insatisfaisant : non prise en charge des frais des télétravailleurs, non-paiement des heures supplémentaires (ce qui est illégal), absence de véritable droit à la déconnexion (ce qui n'est pas conforme à la loi non plus...). Sur tous ces sujets, la CGT souhaitait recueillir l'avis des agents pour porter au mieux leurs revendications.

Ce livret présente les principaux résultats de l'étude menée par la CGT et les premières propositions que nous faisons à l'employeur pour améliorer l'accord actuel.

fichiers:

[Télécharger livret_cgt_teletravail.pdf](#) (7.89 Mo)

Public: [Télétravail](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
